

## Social Security Administration (SSA)

### Avis à l'employé de non confirmation provisoire (Avis de TNC - Tentative Nonconfirmation)

**For SSA Field Office Staff: Use EV-STAR and See POMS RM 10245.005ff**

Nom de l'employé		Prénom de l'employé	
Numéro de sécurité sociale de l'employé		Mois/année de naissance de l'employé	
Date de non confirmation provisoire de la SSA		Numéro de vérification du dossier	
<b>Motif de l'avis de TNC :</b>			
<input type="checkbox"/> <b>Le numéro de sécurité sociale (SSN) ne correspond pas :</b> le nom et/ou la date de naissance inscrits pour cet employé ne correspondent pas à ceux inscrits dans les dossiers de la Social Security Administration.			
<input type="checkbox"/> <b>SSN non valide :</b> le numéro de sécurité sociale saisi dans E-Verify est non valide selon les dossiers de la Social Security Administration.			
<input type="checkbox"/> <b>La SSA ne peut pas confirmer la citoyenneté américaine :</b> le statut de citoyenneté sélectionné pour cet employé ne correspond pas à celui indiqué dans les dossiers de la SSA.			
<input type="checkbox"/> <b>Autre raison :</b> la Social Security Administration a noté une différence dans le dossier de l'employé.			
<input type="checkbox"/> <b>La SSA ne peut pas traiter les données :</b> la Social Security Administration a noté une différence dans le dossier de l'employé.			

### Instructions à l'employeur

#### REMARQUE IMPORTANTE

L'employé doit signer et dater la page 2 du présent avis de TNC.

1. Revoyez cet avis de TNC (en privé) aussitôt que possible avec l'employé.
2. Vérifiez l'exactitude des données situées en haut du présent avis de TNC : nom, numéro de sécurité sociale et mois/année de naissance. Si ces informations sont incorrectes, vous devez fermer ce dossier dans E-Verify et en créer un nouveau avec les informations exactes.  
**REMARQUE IMPORTANTE :** si l'employé ne sait pas lire, vous devez lui lire cet avis de TNC. Si l'employé ne comprend pas couramment l'anglais et parle l'espagnol, le chinois, le créole haïtien, le japonais, le coréen, le russe, le tagalog ou le vietnamien, vous devez lui procurer une version traduite de cet avis de TNC dans l'une de ces langues, que vous trouverez dans la section 'View Essential Resources' (« Afficher les ressources essentielles »).
3. Demandez à l'employé d'indiquer en page 2 s'il va contester ou non la non confirmation provisoire de la SSA.
4. Demandez à l'employé de signer et de dater cet avis de TNC en page 2, puis signez et datez dans le cadre ci-dessous.
5. Remettez à l'employé une copie signée en anglais du présent avis de TNC et joignez-y une copie au formulaire I-9 de l'employé.
6. Indiquez dans E-Verify que vous avez informé l'employé de la non confirmation provisoire, puis cliquez sur 'Continue' (« Continuer »).
7. Suivez les instructions d'E-Verify pour transmettre ou fermer le dossier, selon la décision de l'employé.

**REMARQUE :** Si l'employé choisit de ne pas contester l'avis de non confirmation provisoire, vous devez mettre fin son contrat de travail et fermer le dossier dans E-Verify.

Je certifie que cet employé a reçu une copie du présent avis à l'employé de non confirmation provisoire de la SSA et qu'il a pris la décision indiquée sur la page 2 de cet avis de TNC. Je certifie que l'employé a lu et signé le présent document. J'atteste, qu'à ma connaissance, la décision de l'employé de contester ou de ne pas contester cette non confirmation provisoire de la SSA était de sa propre initiative et que l'employé n'a pas été contraint ou forcé, de quelque façon que ce soit, par cet employeur de décider de contester la non confirmation provisoire de la SSA. Je certifie que l'employé nommé dans la partie supérieure de cet avis de TNC est la personne qui a signé ce document en page 2.

Nom de l'employeur		Nom du représentant de l'employeur	
Date		Signature du représentant de l'employeur	

## Instructions à l'employé

### Raison pour laquelle vous avez reçu cet avis à l'employé de non confirmation provisoire (Avis de TNC)

Votre employeur participe au programme E-Verify, dirigé par le département américain de la Sécurité intérieure (DHS) et la Social Security Administration (SSA). E-Verify compare les informations que vous avez indiquées dans le formulaire I-9, Vérification d'admissibilité à l'emploi, avec celles contenues dans les dossiers gouvernementaux vous accordant l'autorisation de travailler aux États-Unis.

Vous avez reçu cet avis de TNC car E-Verify a signalé que les informations saisies dans E-Verify depuis votre formulaire I-9 ne correspondent pas à celles saisies dans les documents de la SSA. C'est ce qu'on appelle communément une non confirmation provisoire ou TNC de la SSA. Cela ne signifie pas que vous avez fourni des informations erronées à votre employeur ou que vous n'êtes pas autorisé à travailler aux États-Unis.

Une non confirmation provisoire de la SSA se produit lorsque :

- Votre statut de citoyenneté ou d'immigration a changé depuis que vous avez reçu votre numéro de sécurité sociale.
- Vous n'avez pas signalé un changement de nom à la SSA.
- Votre nom, numéro de sécurité sociale ou date de naissance ont été saisis de façon incorrecte dans les dossiers de la SSA.
- Il existe un autre type de non correspondance sur votre dossier de la SSA.
- Votre employeur n'a pas saisi correctement vos données dans E-Verify.

#### REMARQUE IMPORTANTE

Cet avis de TNC ne signifie pas que vous n'êtes pas autorisé à travailler ou qu'il existe des données incorrectes dans le(s) document(s) que vous avez présenté(s) pour le formulaire I-9. Si vous décidez de contester la non confirmation provisoire de la SSA, il vous faudra contacter le bureau local de la SSA. La SSA révisera alors ses dossiers et les mettra à jour ou les corrigera, le cas échéant. Si vous décidez de ne pas contester cette non confirmation provisoire de la SSA, votre employeur peut mettre fin à votre contrat de travail.

### Ce que vous devez faire

Vérifiez l'exactitude des données situées en haut de la première page du présent avis de TNC : nom, numéro de sécurité sociale et mois/année de naissance. Signalez immédiatement à votre employeur toute information incorrecte. Si vos données sont exactes, vous devez décider si vous souhaitez contester ou pas la non confirmation provisoire de la SSA et informer votre employeur de votre décision.

Si vous **contestez** (engagez une action) la non confirmation provisoire de la SSA, vous devez contacter la SSA. Votre employeur enverra votre dossier à la SSA par le biais d'E-Verify et vous remettra une lettre de référence. La lettre de référence doit expliquer comment trouver un bureau local de la SSA et fournir la liste des documents que vous devez apporter. Vous disposez de 8 jours ouvrables du gouvernement fédéral, à partir de la date à laquelle votre employeur a référé votre dossier dans E-Verify, pour vous rendre à la SSA. Dans certains cas, il se peut que des citoyens américains recevant une non confirmation provisoire de la SSA doivent contacter le DHS pour résoudre la TNC.

Il est important de savoir que votre employeur ne peut pas prendre de mesures négatives à votre rencontre ou mettre fin à votre contrat de travail en raison de votre décision de contester la TNC. Vous trouverez à la page suivante du présent avis de TNC la liste de vos droits.

Si vous **ne contestez pas** (n'engagez pas d'action) la non confirmation provisoire de la SSA, vous choisissez de renoncer à la possibilité de résoudre la non confirmation provisoire. Votre dossier deviendra automatiquement une non confirmation finale. Cela signifie que votre employeur peut mettre fin à votre contrat de travail.

#### REMARQUE IMPORTANTE

Pour connaître vos droits : Lire la page suivante pour obtenir des informations importantes sur vos droits en vertu de la loi en vigueur.

#### Je choisis de : (Cocher l'une des options)

**CONTESTER** la non confirmation provisoire de la SSA. Je comprends que je dois me rendre au bureau local de la Social Security Administration dans les 8 jours ouvrables du gouvernement fédéral, à partir de la date de la lettre de référence à la SSA.

**NE PAS CONTESTER** la non confirmation provisoire de la SSA. Je choisis de renoncer à la possibilité de contester la non confirmation provisoire de la SSA. Je comprends que mon employeur peut mettre fin à mon contrat de travail.

Signature de l'employé		Date

En cas de question concernant les démarches à entreprendre, contactez E-Verify au 888-897-7781 (ATS : 877-875-6028) ou par courriel à [E-Verify@dhs.gov](mailto:E-Verify@dhs.gov). Pour toute question concernant les pratiques déloyales dans le cadre de l'emploi et de l'immigration, contactez le Bureau de conseil spécial pour les pratiques déloyales dans le cadre de l'emploi et de l'immigration (Office of Special Counsel for Immigration-Related Unfair Employment Practices) au numéro vert 800-255-7688 (ATS : 800-237-2515).

## Connaissez vos droits

- Les employeurs ne peuvent pas faire usage d'E-Verify de façon sélective ou pour présélectionner les candidats. E-Verify doit être utilisé pour tous les nouveaux employés, quel que soit le pays d'origine ou le statut de citoyenneté ou d'immigration.
- Les employeurs ne peuvent pas faire usage d'E-Verify pour vérifier les employés actuels à moins que l'employeur soit un agent contractuel fédéral disposant de la clause E-Verify FAR (Federal Acquisition Regulation) dans son contrat fédéral.
- Les employeurs sont tenus d'afficher clairement la mention 'Notice of E-Verify Participation' ( « Avis de participation à E-Verify ») et 'Right to Work Poster(s)' (« l'affiche du droit au travail »), en anglais et en espagnol.
- Les employeurs doivent donner à l'employé qui reçoit une non confirmation provisoire (TNC) une copie de « l'avis à l'employé de non confirmation provisoire ». L'avis de TNC contient des informations sur la façon de contester une TNC.
- Les employeurs ne peuvent pas engager d'action préjudiciable à l'encontre d'un employé. Cela comprend : le licenciement, l'interruption de l'embauche, la suspension de salaire, l'empêchement de formation, le report de la date du premier jour de travail ou toute autre limitation de ses droits d'employé parce que le dossier de l'employé est retenu au département américain de la Sécurité intérieure (DHS) ou à la Social Security Administration (SSA).
- L'employeur doit fournir à l'employé, si ce dernier décide de contester une non confirmation provisoire, une lettre de référence pour le DHS ou la SSA. La lettre de référence contient des instructions et des coordonnées de contact à l'attention de l'employé.
- Les employeurs doivent accorder à l'employé huit jours ouvrables du gouvernement fédéral pour contacter l'agence compétente de la SSA ou le DHS et contester la non confirmation provisoire, à partir de la date à laquelle le dossier a été référé dans E-Verify.
- Les employeurs ne peuvent mettre fin au contrat de travail qu'après réception de la non confirmation finale ou sur avis déclarant que l'employé a choisi de ne pas contester la non confirmation provisoire.
- Les employeurs ne doivent pas utiliser E-Verify pour effectuer à nouveau des vérifications sur les employés actuels dont l'autorisation de travail a expiré. Ils doivent à la place remplir la section 3 du formulaire I-9, vérification d'admissibilité à l'emploi, ou remplir un nouveau formulaire I-9.

Pour plus d'informations sur E-Verify ainsi que sur nos pratiques en matière de confidentialité et les règles du programme, veuillez consulter notre site web [www.dhs.gov/E-Verify](http://www.dhs.gov/E-Verify).

## Signaler des abus

Si vous pensez que votre employeur a enfreint les règles d'E-Verify ou vous a traité de manière discriminatoire ou injuste, nous vous encourageons à le signaler. Pour signaler les abus d'employeur ou des violations de la vie privée et déposer des plaintes générales sur E-Verify, veuillez contacter l'assistance téléphonique aux employés d'E-Verify au 888-897-7781 (ATS : 877-875-6028) ou par courriel à [E-Verify@dhs.gov](mailto:E-Verify@dhs.gov).

Pour signaler une discrimination à l'emploi en raison de votre citoyenneté, de votre statut d'immigration ou de votre nationalité, ou tout autre abus d'E-Verify, contactez le ministère de la Justice, Division des droits civils, Bureau de conseil spécial pour les pratiques déloyales dans le cadre de l'emploi et de l'immigration (Department of Justice, Civil Rights Division, Office of Special Counsel for Immigration Related Unfair Employment Practices) au 800-255-7688 (ATS : 800-237-2515). Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site web du Bureau de conseil spécial [www.justice.gov/crt/osc](http://www.justice.gov/crt/osc).